

**Contribution de Monsieur Laurent GAVORY**  
**Représentant les associations de Protection de l'environnement et de la nature au**  
**Conseil Economique & Social Régional**  
**Administrateur de l'Association Picardie Nature**

**Cette contribution est personnelle et n'engage donc pas le CESR Picardie et l'association Picardie Nature.**

*Je suis favorable et appuie le projet de barreau Creil-Roissy car j'estime qu'en contribuant au développement des transports en commun ferroviaire électrique, qu'il est une contribution à l'évolution rendue nécessaire de nos façons de nous déplacer, devant tendre vers une plus grande économie en carbone émis. J'insiste sur le fait que ce projet finalement modeste (quelques kilomètres de voies ferrées) aura sur ce point des effets importants.*

*Je considère à l'examen des éléments disponibles que le rapport entre le coût et le profit environnemental du projet est positif. Sur des aspects plus pratiques, j'estime qu'il n'est pas un concurrent du barreau de Gonesse (notamment suite aux positions prises par le Conseil Régional Francilien) et que les alternatives soi-disant aptes à répondre à tous les besoins proposés dans le cadre du débat sont loin d'être réalistes et acceptables. La solution est le barreau Creil Roissy, avec le barreau de Gonesse.*

*J'ai conscience que cet aménagement aura un impact sur les territoires traversés, notamment sur le plan environnemental. J'attire l'attention de la commission et des populations concernées que l'effort que ces derniers consentiront, ne le seront pas uniquement pour les picards, des franciliens en profiteront d'autre part, les picards du sud du territoire régional subissent aussi les impacts directs et indirects du développement des territoires Val d'Oisiens et Seine et Marnais.*

*Dans ces conditions, j'estime que le débat lancé sur le projet doit dépasser les frontières administratives et être abordé dans une approche solidaire de l'aménagement du bassin d'emploi de Roissy (qui se trouve être à cheval sur deux régions) et de la région Picardie qui se trouve être connectée avec l'Ile de France comme de multiples régions de France.*

**Avec le barreau Creil Roissy, le train devient une alternative pratique à l'utilisation de la voiture et de l'avion, grands producteurs de CO2 pour un grand nombre de nos concitoyens**

Le dernier rapport du GIEC confirme de la responsabilité des gaz à effet de serre dans l'évolution envisagée du climat, par ailleurs, les sources de carburants fossiles ne tarderont pas à tarir. Dans ce contexte, le train, transport de masse, est une des solutions alternatives quand il est électrique.

Le projet proposé ambitionne de développer l'usage du train pour répondre à deux besoins :

- les déplacements entre les grandes villes françaises, voire certaines villes européennes.

Dans ce cas, il permettra au Train à Grande Vitesse (TGV) de concurrencer efficacement à l'avion.

- les déplacements « domicile-travail »

Les concernant, TGV et Train Express Régionaux (TER) remplaceront avantageusement la voiture.

Il est donc urgent de décider de projet, notamment car dans le ferroviaire où les délais de mise en œuvre des projets sont longs. Ceux arrêtés en 2010 ne seront pas opérationnels avant 2020.

D'une façon plus globale, je suis favorable au développement des transports collectifs pour tous, donc pour les picards mais aussi pour les franciliens. J'estime que ce ne sont pas les limites administratives et politiques qui gommant les problèmes de transports des habitants. Cette problématique doit être abordée dans son ensemble, à l'échelle d'un bassin d'emploi ou de grandes zones d'activités comme celles de Roissy. Je considère donc qu'il ne faut pas opposer les besoins et les personnes qui les expriment sous prétexte qu'elles sont incluses au sein de limites administratives et politiques différentes.

### **Le barreau Creil Roissy, un juste retour du coût environnemental du développement du Nord de l'Ile de France sur le Sud de la Picardie ?**

Je constate qu'inévitablement le projet aura un impact sur le territoire traversé. Dans ces conditions, je demande à ce que le projet soit mis en œuvre dans la concertation et dans le respect de l'environnement et du cadre de vie des populations concernées. J'estime donc indispensable :

- qu'un programme d'études pluridisciplinaires (bruit, paysage, biodiversité, patrimoine bâti et historique...) soit conduit de façon à positionner le tracé dans une situation de moindre impact ;
- que les solutions d'évitement soit préférées aux mesures compensatoires.

J'ai conscience que cet aménagement peut apparaître comme un effort fait par des franciliens au profit de picards. A ceux qui auraient cette vision très protectionniste, je me permets de leur rappeler que le territoire picard, ses paysages, sa biodiversité mais aussi sa population paye un tribut quotidien au développement du nord de l'Ile de France.

Les exemples sont nombreux :

- épandage des boues de la station d'épuration, notamment d'Achères, mais aussi d'autres installations plus modestes ;
- prélèvement d'eau dans les aquifères picards ;
- centres d'enfouissement techniques recevant des déchets franciliens ;
- exploitation des granulats par creusement des lits majeurs des grands cours (Aisne, Oise) d'eau pour approvisionner les chantiers de construction franciliens ;
- survol, parfois à basse altitude des territoires du sud de la Picardie par les avions des aéroports parisiens ;
- traversée par des infrastructures autoroutières qui profitent très largement à l'Ile de France (A1, A16) ;
- développement du Canal à Grand Gabarit dont les retombées économiques prévues pour la Picardie seront en deçà à celles envisagées pour les régions dont l'Ile de France qui se trouveront aux extrémités du projet ;
- l'urbanisation du Sud de l'Oise et ses effets sur le marché du foncier, subit de plein fouet par les isariens.

Par ailleurs, notre région est une terre de villégiature pour de nombreux franciliens qui y ont une résidence secondaire ou y viennent sur de courts séjours pour pratiquer des activités, notamment de plein air. Tous n'y ont pas des activités compatibles avec la préservation de l'environnement (moto cross, quad, rev party...).

De fait, par l'usage, il existe une solidarité entre une partie de la population des environs de Roissy et le territoire du Sud de la Picardie qui est de fait inclus dans leur zone de vie. Aussi, je demande à ce que le projet soit jugé, apprécié et débattu en prenant en compte cette situation.

### **Le barreau Creil-Roissy n'est pas un concurrent au « barreau de Gonesse » tant attendu par les Val d'oisiens**

Un seul et même projet ne pourra pas résoudre l'ensemble des problèmes de déplacements de population des environs de Roissy. Les spécialistes sont unanimes sur ce point. Je demande donc à l'occasion de ce débat que les élus de toute tendance politique se mettent d'accord afin de développer les projets qui faciliteront la vie de tous, en particulier le barreau de Gonesse.

A son sujet, je suis d'ailleurs surpris que ce tronçon ferré si important ne soit pas déjà sorti de terre. Je constate que les majorités politiques se sont succédés et qu'ils n'ont pas su ou voulu faire aboutir ce projet. Cependant, je tiens à souligner et à rappeler les engagements plein d'espoir pris par la Région Ile de France à ce sujet et a compris que ce projet est en bonne voie. Je ne doute pas que certains élus locaux seront intervenir auprès du gouvernement de la majorité UMP/Nouveau centre pour que RFF confirme qu'il est une de ses priorités.

### **Attention aux fausses bonnes alternatives au barreau Creil Roissy**

J'attire l'attention du public mais aussi de la commission sur la réalité des soi-disant bonnes solutions uniques évoquées par les uns et les autres. Elles ne répondent pas aux enjeux, notamment de connecter Creil qui sera le nœud ouvrant les voies ferrées vers les principales villes picardes. A leur sujet, des coûts sont évoqués sans plus de précision. Quelle est leur réalité, leur fiabilité ?

Enfin, elles sont proposées sans réelle évaluation des impacts, notamment environnementaux. Il n'est pas acceptable de brandir l'épouvantail de l'impact sur l'environnement, la biodiversité ... pour s'opposer au projet de barreau Creil Roissy et oublier d'en parler, quand il s'agit de solutions alternatives qui de fait se trouve avoir toutes les qualités.

### **Le barreau Creil Roissy, une alternative au TGV par Amiens**

Une nouvelle ligne de TGV traversant la Picardie sera une nouvelle coupure avec des impacts importants sur les paysages, le cadre de vie et la biodiversité. De plus, j'estime que les échéances d'aménagement sont éloignées. Pour moi, l'aménagement du barreau Creil-Roissy peut être un aménagement de moindre coût environnemental pour permettre au TGV de desservir la capitale picarde (7 à 11 kilomètres de LGV contre 150 kilomètres).

### **Une variante difficile à choisir**

Favorable à ce projet, j'ai du mal à me positionner sur les variantes tant les informations les concernant sont imprécises. Je serai à l'examen du tableau comparatif enclin à opter pour la centrale mais cela n'est pas ma position définitive. En tous les cas, je demande à ce que soit choisie celle de moindre impact sur le cadre de vie, la biodiversité, le patrimoine bâti et historique et les paysages des zones traversées.